

# Les caractéristiques générales du nouvel espace en France

La France est la **cinquième puissance économique mondiale**. Cette forte capacité de production s'inscrit dans le territoire national qu'elle contribue à organiser.

L'espace économique français est soumis à 2 mutations majeures :

- son organisation ne repose plus sur l'exploitation des richesses naturelles mais sur la capacité à mobiliser de nouvelles ressources intellectuelles ;
- l'espace économique tend à s'ouvrir sur l'Europe et au monde.

Sur le thème « produire en France », 2 thèmes majeurs sont à prendre en considération :

- **remise en cause croissante de l'organisation de la production en 3 secteurs**. Le phénomène de tertiarisation général brouille les limites entre ces secteurs et tous les secteurs économiques se tertiarisent.
- prise en compte croissante dans les activités de production de la **dimension environnementale** : questions de gestion des ressources, problèmes de prévention, souci de mieux respecter la nature, paysages et cadres de vie

*Quelles sont les activités économiques sur lesquelles repose la puissance française ?*

*Quels sont leurs impacts sur le territoire français ?*

*Quelles sont les transformations qui affectent les activités et leur répartition sur le territoire ?*

## I- Les secteurs économiques en France

La répartition en secteur d'activité est proposée dans les **années 60 par Colin Clark**. Mais elle est actuellement remise en cause.

### A) Le secteur primaire

Il comprend les activités liées à la transformation du milieu naturel.

Il représente 4,1% des emplois et 2,2% du PIB de la France.

Il se compose de :

- l'agriculture française exploitant une surface de terres agricoles importantes (54% du territoire) avec moins de 4% de la population active.
- la forêt française permet l'existence d'une sylviculture utilisant 27% du territoire.
- la pêche française, malgré une restructuration violente, reste à la troisième position.
- l'industrie extractive exploitant les substances minérales appartenant à l'Etat, qui souvent les concède pour l'exploitation. Dans la France d'outre-mer, ce secteur est bien présent comme en Guyane.

### B) Le secteur secondaire

Il comprend l'ensemble des activités industrielles, productrices de biens.

Il représente 24,4% de la population active pour 20,6% du PIB.

On y trouve :

- l'industrie (La France est la 4<sup>ème</sup> puissance de l'Europe).

- le secteur agro-alimentaire, avec 600 000 emplois.
- la production d'automobiles et cycles, avec ses grandes marques (PSA, Renault), ses usines délocalisées (Toyota à Valenciennes) et le secteur des cycles en grande difficulté.
- la production de composants électriques et électroniques.
- la chimie, pharmacie et son annexe, secteur cosmétique (Sanofi, Aventis).
- secteur énergétique.
- secteur du bâtiment et travaux publics avec Bouygues et Vinci.
- la puissante construction aéronautique (Airbus, Dassault, Eurocopter), spatiale (Ariane, EADS), ferroviaire (Alstom), navale (Chantiers de l'Atlantique).

### C) Le secteur tertiaire

Il comprend les activités dites « de service », marchands ou non.

Il représente 71,5 % de la population active et contribue à 77% de la richesse produite.

Il se compose de :

- services marchands
- secteurs du transport
- télécommunications
- distribution : commerce de gros, grands magasins, hypermarchés, supermarchés, chaînes spécialisées, vente par correspondance
- banque, assurances
- tourisme
- services non marchands
- éducation
- dépendance et santé
- administrations publiques

>>>Le phénomène de tertiarisation général brouille les limites entre ces secteurs.

## II- Les principaux enjeux

Les activités économiques s'inscrivent dans l'espace et participent à son organisation. Pour étudier la géographie et les activités économiques, il faut prendre en compte :

- les **acteurs** : qui orientent la politique économique ? l'Etat ? les logiques étatiques, européennes ou mondiales ? les collectivités territoriales ? les entreprises ?
- les **conflits d'intérêt** : pourquoi telle entreprise s'implante dans cette région ? les ressources, la main d'œuvre, l'accessibilité, la présence de services ? quels seront les impacts de son activité sur cet espace ? l'intérêt de l'entreprise est-il compatible avec celui de l'environnement ?
- l'**innovation** : activités en déclin, d'autres en plein essor ? logiques de localisation ? quels espaces sont favorisés ?
- l'**environnement** : prise en compte par les entreprises des milieux dans lesquels elles se développent ? mesures de prévention ? de protection ?
- la **tension entre local et mondial** : il faut garantir aux populations un cadre de vie et de travail agréable, présence d'emploi mais en même temps être compétitif au milieu mondial.

### III- Les moteurs du changement

Jusqu'aux années 70, l'organisation de l'espace économique dépendait surtout de la localisation des matières premières et de la présence de main d'œuvre.

Des phénomènes récents modifient l'organisation de cet espace :

- le **développement des échanges** : l'accessibilité des lieux devient un facteur essentiel de localisation des activités au niveau des hubs, nœuds de transport favorisant les implantations d'activité
- le **rôle des ressources** : la présence des ressources naturelles peut encore expliquer l'implantation (richesse des sols, relief plat pour l'agriculture ; gisements pour l'hydroélectricité et électricité thermique).

C'est surtout le tourisme qui dépend des ressources naturelles.

- Les **aménités** (avantage d'un espace par sa nature ou son paysage) sont aussi un facteur de localisation. Les entreprises de haute technologie préfèrent s'installer là où la qualité de vie est agréable.

Il ne faut pas exagérer le rôle de la nature, les hommes sont capables de tirer parti de n'importe quel espace.

- la **présence de main d'œuvre** : ce qui compte n'est plus l'abondance mais la qualification de cette main d'œuvre.
- la **tertiarisation de l'économie** : profite aux régions urbaines et aux plus grandes métropoles. Le secteur tertiaire est implanté sur tout le territoire de manière diffuse mais privilégie les espaces bien desservis par les voies de communication.
- **l'engagement de l'Etat** : par sa politique d'aménagement du territoire. Mais les privatisations, la logique de marché issus de l'Europe et de la mondialisation, rendent l'Etat beaucoup moins puissant. La décentralisation confère aux collectivités territoriales des prérogatives (autorisations) plus grandes.

### IV- Les espaces économiques français face à l'enjeu du développement durable

Deux types de relation entre les activités économiques et l'environnement dans l'espace français :

- relation positive : l'économie dépend de la qualité de l'environnement et des ressources (pêche, dans le bois, régions touristiques).
- relation négative : les activités humaines ont participé à la dégradation de l'environnement et des ressources (régions urbaines, industrielles, agriculture intensive comme la Bretagne).

Depuis les années 60, les lois et règlements destinés à protéger l'environnement se multiplient.

Les acteurs sont : l'UE par le biais de directives (Seveso), l'Etat et ses services décentralisés (DRIRE, application des directives européennes), les collectivités territoriales depuis les lois de décentralisation, les entreprises, les associations, les citoyens.

**2005 : charte de l'environnement**, intégrée au préambule de la constitution et crée un nouveau droit individuel « à un environnement équilibré et respectueux de sa santé ».

Cette charte donne le devoir de respecter l'environnement. Les activités économiques doivent prendre en compte cette dimension de développement durable.

La France n'a pas attendu le sommet de Rio pour mettre en place une législation de protection de l'environnement.

**En 50 ans** : création de parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux, parcs naturels marins. Loi sur l'eau, la montagne, le littoral, le paysage.

**1960** : création de parcs nationaux.

**1964 puis 2003** : lois sur l'eau, création des agences de bassin.

**1975** : conservation du littoral.

**1995-2003** : loi sur la prévention des risques naturels et technologiques majeurs.

#### A) Gestion des ressources naturelles

**Ressources** : éléments du géo système nécessaires à la société, accessibles et utilisables en fonction des possibilités. La gamme de ressources naturelles s'élargit grâce aux progrès techniques.

>>Le problème est de savoir si les ressources sont disponibles en quantité suffisante et comment gérer leur disparition ou leur pénurie.

**Ex de la ressource en eau** : agriculture utilise 70% de l'eau, 25% pour l'usage domestique et 5% pour la pollution.

La pollution des eaux superficielles ou souterraines est de plus en plus considérée comme un problème majeur.

Les pollutions industrielles représentent la moitié des polluants organiques et la quasi-totalité des polluants toxiques. Depuis 1964, des outils existent pour mieux évaluer la ressource en eau et mieux la gérer. Le territoire a ainsi été divisé en 6 bassins. Une politique a été mise en place pour les grands fleuves français.

#### B) Respect de l'environnement

C'est une préoccupation pour l'Etat et les acteurs économiques.

D'un côté, les activités sont responsables d'atteintes à l'environnement (marée noire, fuites nucléaires, pollution atmosphérique, pollution des nappes phréatiques, détérioration des paysages...) mais d'un autre côté, la qualité de l'environnement peut être un facteur de développement économique.

L'Etat et les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs :

- stratégie nationale du développement durable 2003-2008 et 2008-2013.
- inciter les entreprises à s'impliquer dans le DD, intégrer le DD dans les modes de production, développer l'innovation en lien avec le DD.
- prévenir les risques, pollutions, atteintes à la santé et à l'environnement.
- Loi NRE de 2007 oblige les entreprises à faire un rapport annuel sur les activités en lien avec le DD.
- ADEME Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie informe les particuliers et entreprises sur le DD.
- Grenelle Environnement de 2007, ensemble de mesures destinées à respecter les principes du DD dans tous les domaines de la vie économique et sociale.
- Agendas 21 locaux permettent aux collectivités territoriales d'orienter leur politique dans le sens du DD.

#### C) Prise en compte des risques

**Risques** : dangers que les sociétés doivent prendre en compte dans leurs choix d'aménagement et de gestion des milieux.

Ils peuvent être :

- Naturels ;
- technologiques, liés à l'activité humaine : industriels, nucléaires, biologiques, pollution diverse (marée noire, chimique).

Ils se concentrent dans les lieux de production, de transformation ou de transport. La concentration des populations et activités économiques sur des espaces restreints multiplie les risques. La prise en compte des risques technologiques est essentielle.

La gestion des risques comprend :

- la prévision, surveiller un aléa de manière à anticiper sa réalisation.
- la prévention avant la crise, empêcher et limiter la réalisation du risque.
- la protection pendant la crise, se protéger de la catastrophe.
- le retour d'expériences, après l'évènement identifier les dysfonctionnements de la gestion de la crise.
- la capacité de résilience, capacité à reconstruire, financer les dégâts.

A ces risques, répond une protection juridique de source européenne ou nationale :

- **loi 19 juillet 1976 impose l'étude de l'impact environnemental** pour tous les projets d'aménagement.
- **directive Seveso de 1982**, directive européenne règlementant le fonctionnement des établissements industriels jugés dangereux. Autre directive plus sévère de 1996 Seveso II.
- Les sites classés Seveso doivent prendre des mesures obligatoires : contrôlé en permanence, formation du personnel, maîtrise de l'urbanisation, exercices pour la population.
- **Plan de Prévention pour les Risques naturels de 2003** : principe de zonages préventifs autour des sites industriels.
- **Plan de Prévention des Risques Technologiques** : prévoit des zones non constructibles ou constructibles sous conditions.

Aujourd'hui, le corpus juridique lié à la prévention des risques est confus car relève de plusieurs codes juridiques à la fois (ex environnement et urbanisme).

Nous allons étudier quatre types d'espaces d'activités. Cela implique un changement d'échelle pour mettre en valeur les grands enjeux économiques, spatiaux, environnementaux et sociaux de ces espaces en lien avec l'aménagement des territoires.

Ces espaces, par leurs implications environnementales, paysagères, humaines, posent la question du développement durable, celle des ressources, pollutions, risques et moyens de les prévenir.